



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

## PRÉFET DE LA MARTINIQUE

Fort-de-France, le 18 mars 2013

# Communiqué de presse

## Élection partielle à la chambre d'Agriculture du 14 Juin 2013

Une élection partielle est organisée pour l'élection des 4 membres du collège 3b «salariés des groupements professionnels agricoles» à la chambre d'agriculture non élus lors du scrutin du 31 janvier 2013.

### **DATE DU SCRUTIN**

Les électeurs sont appelés à voter par correspondance dès la réception du matériel de vote jusqu'au **14 juin 2013**, date du scrutin.

### **ÉLECTEURS**

Sont électeurs les salariés affiliés aux assurances agricoles et qui remplissent les conditions d'activité professionnelle pour l'ouverture des droits aux prestations de l'assurance maladie et inscrits sur les listes électorales.

**NB : ne sont pas concernés** : les salariés des catégories énumérées aux articles L-722-1, 1° à 4° et L-722-20, 2° du code rural et de la pêche maritime et susceptibles de relever d'une convention collective agricole, les salariés des exploitations agricoles, les salariés des CUMA, des groupements d'employeur et des entreprises de travaux agricoles.

### **DATE DE REVISION DES LISTES ÉLECTORALES**

Les salariés peuvent s'inscrire sur les listes électorales du **16 mars au 13 avril 2013** à la préfecture. Les listes électorales seront affichées dans les mairies, à la chambre d'agriculture, à la préfecture et dans les sous-préfectures.

### **DÉPÔT DE CANDIDATURE**

La date limite de dépôt de candidature est fixée au **jeudi 16 mai 2013**

### **CONTACT**

Bureau des élections et de la réglementation - Annexe administrative de la préfecture – avenue François Mitterrand (ex-bâtiment des Douanes) – Sainte-Thérèse - Fort-de-France

**Mme SALOMON** : 0596 39 36 61 – **Mme LEGROS** : 0596 39 36 52

---

### **Contact presse**

Audrey HAMANN 05-96-39-39-20 ou 06-96-28-34-42

[audrey.hamann@martinique.pref.gouv.fr](mailto:audrey.hamann@martinique.pref.gouv.fr)